

## Sommaire

[Agriculture](#)

[Fiscalité](#)

[Institutions](#)

[Justice](#)

[Libre circulation des](#)

[personnes](#)

[Propriété intellectuelle](#)

[Appels d'offres](#)

[Autres manifestations](#)

## BREVE DE LA SEMAINE

### Initiative citoyenne européenne / Règlement / Proposition (31 mars)\*

La Commission européenne a proposé, le 31 mars dernier, un [règlement](#) relatif à l'initiative citoyenne européenne. Innovation du traité de Lisbonne, l'initiative citoyenne doit permettre à au moins un million de ressortissants issus d'au moins un tiers des Etats membres de formuler directement de nouvelles mesures législatives à la Commission. Dans son règlement, cette dernière propose de vérifier la recevabilité de l'initiative dès que celle-ci aura recueilli 300 000 signatures d'au moins trois Etats membres, dans un délai d'un an. La Commission disposera alors de quatre mois pour rendre ses conclusions. (SM/CR)



### 3<sup>ème</sup> Convention des juristes de la Méditerranée Rome les 7, 8 et 9 juin 2010

« Les PME dans l'espace euro-méditerranéen :  
La sécurité des investissements et des paiements »

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Tarifs : cliquer [ICI](#)

Pour toute information complémentaire et inscription, veuillez contacter :  
[sq@fondation-droitcontinental.org](mailto:sq@fondation-droitcontinental.org)

## ENTRETIENS COMMUNAUTAIRES DU 18 JUI 2010 A BRUXELLES

Cette journée d'Entretiens Communautaires organisée par la Délégation des Barreaux de France dressera un panorama des diverses procédures non contentieuses devant les institutions et organes de l'Union européenne au lendemain de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

De hauts fonctionnaires chargés de la conduite de ces procédures au sein des institutions (Commission européenne, Parlement européen, agences) interviendront afin de présenter, de manière pratique, ces procédures alternatives.

Ces intervenants institutionnels feront le point sur les procédures de plaintes et présenteront les actions possibles auprès du Médiateur européen ainsi que l'intérêt des pétitions devant le Parlement européen. Les procédures non contentieuses devant des agences spécialisées, de plus en plus présentes au sein de l'Union européenne, seront expliquées aux praticiens.

Enfin, les questions de l'accès aux documents des institutions et celle du nouveau rôle de l'avocat en matière de lobbying dans cette perspective non contentieuse seront abordées.

DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE



La représentation d'intérêts auprès  
des Institutions et Agences européennes

[Programme provisoire en ligne](#)  
Pour s'inscrire en ligne cliquer [ICI](#)

\* Les brèves suivies d'un astérisque feront l'objet d'un développement détaillé dans le prochain numéro de l'*Observateur de Bruxelles*

## AGRICULTURE

### **Avenir de la politique agricole commune / Débat public (12 avril)**

La Commission européenne a lancé, le 12 avril dernier, un [débat public](#) sur l'avenir de la politique agricole commune (PAC), ses principes et ses objectifs. Les organisations et les citoyens européens intéressés, travaillant ou non dans le domaine de l'agriculture, sont invités à se prononcer. La PAC doit en effet être réformée d'ici à 2013. Ce débat sera suivi par le lancement, dans le courant de l'année, d'une consultation publique officielle sur la PAC après 2013, à la suite de la publication d'un document d'orientation présentant différents scénarios pour l'avenir de cette politique. (CV)

### **Logo de production biologique / Règlement / Publication (31 mars)**

Le [règlement 271/2010/UE](#) modifiant le règlement 889/2008/CE portant modalités d'application du règlement 834/2007/CE en ce qui concerne le logo de production biologique de l'Union européenne a été publié, le 31 mars dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Ce logo sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et permettra d'indiquer qu'un produit est conforme aux normes européennes en matière d'agriculture biologique. Une période transitoire de deux ans sera toutefois prévue pour son introduction sur le marché. (CV)

[Haut de page](#)

## FISCALITE

### **Mouvements des produits soumis à accise / Système électronique de contrôle / Lancement (1<sup>er</sup> avril)**

Le système d'informatisation des mouvements et des contrôles de produits soumis à accise (EMCS) est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier. Destiné à assurer le suivi et le contrôle des mouvements de produits soumis à accise (alcool, tabac et produits énergétiques) au sein de l'Union européenne, l'EMCS vise à rendre les échanges de ces produits moins coûteux et plus simples pour les opérateurs, tout en permettant aux Etats membres de traiter plus rapidement et plus facilement les cas de fraude en la matière. Il remplace le document papier qui devait accompagner ces mouvements (le document administratif d'accompagnement ou DAA) par des messages électroniques de l'expéditeur vers le destinataire, par le biais des administrations des Etats membres. (CV) [Pour plus d'informations](#)

[Haut de page](#)

## INSTITUTIONS

### **Commission européenne / Programme de travail 2010 / Adoption (31 mars)**

La Commission européenne a adopté, le 31 mars dernier, un [programme de travail pour 2010](#) intitulé « Le moment d'agir ». Ce programme s'articule autour de quatre axes prioritaires destinés à assurer la sortie de crise et à mettre en œuvre des politiques procurant des avantages directs aux citoyens. Figurent dans ce document 34 priorités stratégiques qui seront mises en application avant la fin de l'année 2010 ainsi que 280 grandes propositions à examiner en 2010 et au-delà. Enfin, ce programme fixe le cadre des principaux engagements stratégiques auxquels la Commission souscrira dans les années à venir. (SM/CV)

### **Nomination / Prise de fonctions / DG Société de l'information et des Médias (1<sup>er</sup> avril)**

La Commission européenne a nommé, le 1<sup>er</sup> avril dernier, Monsieur Robert Madelin au poste de directeur général de la DG Société de l'information et des Médias. Il était depuis 2004 directeur général à la DG Santé et Consommateurs. Dans sa précédente fonction, il a été remplacé par Madame Paola Testori. (SM)

[Haut de page](#)

## JUSTICE, LIBERTE ET SECURITE

### **Parlement européen / Accès à la traduction et à l'interprétation / Procédures pénales (8 avril)**

La commission des libertés civiles du Parlement européen a adopté, le 8 avril dernier, un rapport relatif à la proposition de directive visant à introduire de nouvelles mesures pour garantir aux citoyens européens un accès à la traduction et à l'interprétation dans leur propre langue dans le cadre de procédures pénales. Un compromis devrait être trouvé avant l'été avec le Conseil de l'UE. Le [projet de directive](#), présenté par 13

Etats membres, vise l'établissement de règles minimales communes sur le droit à l'interprétation et à la traduction dans les affaires pénales dans toute l'UE et a pour objectif d'améliorer les droits des suspects. Les députés souhaitent la mise en place, par les Etats membres, d'un système de formation, de qualification et d'accréditation des traducteurs et interprètes, ainsi que la création d'un registre national de traducteurs et d'interprètes professionnels indépendants, accessible aux avocats et autorités compétentes. Les Etats membres doivent également veiller à la formation des juges, procureurs, avocats, policiers et personnels compétents des tribunaux, ainsi qu'à la prise en charge des frais y afférant. (CGR)

[Haut de page](#)

## LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

### Accès à l'enseignement supérieur / Principe de non-discrimination / Arrêt de la Cour (13 avril)\*

La Cour de Justice de l'Union européenne a interprété, le 13 avril dernier, les articles 18 et 21 TFUE relatifs au principe de non-discrimination et à la citoyenneté de l'UE (*Bressol e.a. et Chaverot e.a / Gouvernement de la Communauté française*, aff. [C-73/08](#)). Selon la Cour, une réglementation nationale, en l'espèce un décret belge, qui limite l'inscription des étudiants non résidents à des formations universitaires médicales et paramédicales est, en principe, contraire au droit de l'Union. Bien que cette réglementation crée une discrimination indirecte fondée sur la nationalité, la Cour précise qu'elle peut néanmoins être justifiée au regard de l'objectif de protection de la santé publique. Elle juge qu'il appartient à la juridiction nationale de vérifier si cette réglementation ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre cet objectif. (SM/CR)

[Haut de page](#)

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

### Droit de suite / Bénéficiaires de la succession / Arrêt de la Cour (15 avril)\*

La Cour de Justice de l'Union européenne a interprété, le 15 avril dernier, les articles 6 et 8 de la [directive 2001/84/CE](#) relative au droit de suite au profit de l'auteur d'une œuvre d'art originale (*Gala-Salvador Dalí et Visual Entidad de Gestión de Artistas Plásticos / Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques*, aff. [C-518/08](#)). Selon la Cour, en vertu des objectifs poursuivis par cette directive, les Etats membres peuvent légiférer pour déterminer les catégories de personnes susceptibles de bénéficier du droit de suite après le décès de l'auteur d'une œuvre d'art. Cette directive ne s'oppose donc pas à une disposition de droit interne, telle que celle en cause au principal, qui réserve le bénéfice du droit de suite aux seuls héritiers légaux de l'artiste, à l'exclusion des légataires testamentaires. Elle juge néanmoins qu'il appartient à la juridiction nationale de tenir compte de toutes les règles pertinentes pour résoudre les conflits de lois en matière de dévolution successorale du droit de suite. (CR)

[Haut de page](#)

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

### **Commission européenne / Procédure en ligne d'aide judiciaire / Etude (3 avril)**

La Direction Générale Justice, Liberté et Sécurité de la Commission européenne a publié, le 3 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la réalisation d'une étude relative à la procédure en ligne d'aide judiciaire (*réf. 2010/S 66-098288, JOUE 66, du 3 avril 2010*). Les prestations concernées portent, notamment, sur la proposition des options d'instruments et/ou outils appropriés en ligne facilitant l'accès à l'aide judiciaire. Ces instruments devront permettre aux consommateurs de vérifier s'ils peuvent obtenir une aide judiciaire pour demander réparation via des modes alternatifs de résolution des conflits. Le contractant devra préparer un tableau de bord comprenant une synthèse des résultats et fournir une vue d'ensemble comparative claire et exhaustive, de lecture facile. La fourniture d'informations générales sur l'aide judiciaire dans les Etats membres devra être assurée par la création et l'intégration de fiches techniques par pays, sur le site Internet de la DG Justice, Liberté et Sécurité. La durée du marché est de dix mois. Le montant maximal du marché est de 250 000 euros hors TVA. La langue pouvant être utilisée dans l'offre est l'une des 23 langues officielles de l'UE. La date limite pour la réception des documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **5 mai 2010**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **12 mai 2010**. (CGR)

### **Danemark / Aalborg / Services de fusions-acquisitions (1<sup>er</sup> avril)**

La « Aalborg Kommune » a publié, le 1<sup>er</sup> avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de fusions-acquisitions (*réf. 2010/S 64-096060, JOUE 64, du 1<sup>er</sup> avril 2010*). Le marché a pour objet la prestation de services de fusion-acquisition, de conseil en affaires, en gestion et services connexes, fiscaux, gestion financière, information juridique et une étude de faisabilité. La langue pouvant être utilisée dans l'offre est le danois. La date limite pour la réception des documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **29 avril 2010 à 12h**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **25 mai 2010 à 12h**. (CGR)

### **France / Caen / Services de comptabilité (9 avril)**

Le Conseil régional de Basse-Normandie a publié, le 9 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services d'audits et la conduite de procédures de négociation entre la Région et la SNCF dans le cadre du droit de contrôle de la Région sur l'exécution du service assuré par la SNCF (*réf. 2010/S 69-103673, JOUE 69, du 9 avril 2010*). La région de Basse-Normandie souhaite disposer, d'une part, d'une assistance permettant un suivi administratif et financier régulier de la convention d'exploitation TER et, d'autre part, disposer de prestataires pouvant réaliser des missions d'assistance et d'expertise juridique dans le cadre du suivi de la convention. Le marché est divisé en deux lots intitulés « Expertise sur l'organisation et l'équilibre financier du service public » et « Expertise juridique ». Le montant maximal du marché est de 435 000 euros hors taxes. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **18 mai 2010 à 16h**. (CGR)

### **France / Marne-la-Vallée / Services de conseils et de représentation juridiques (9 avril)**

L'Université de Marne-la-Vallée a publié, le 9 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet différentes prestations juridiques : conseil, assistance et représentation (*réf. 2010/S 69-103672, JOUE 69, du 9 avril*

2010). Les prestations concernées portent sur des prestations juridiques de conseil, d'assistance et de représentation de l'Université dans les domaines de la propriété intellectuelle, du droit à l'image et du droit public. Le marché est divisé en deux lots intitulés « Propriété intellectuelle et droit à l'image » et « Droit public ». La prestation est réservée à la profession d'avocat. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **4 mai 2010 à 16h**. (CGR)

#### **France / Metz / Services de conseils et d'information juridiques (13 avril)**

La région Lorraine a publié, le 13 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et d'information juridiques (*réf. 2010/S 71-106735, JOUE 71, du 13 avril 2010*). La région Lorraine entend recourir aux services d'avocats et de juristes spécialisés en droit social afin d'informer et de conseiller les salariés lorrains victimes de licenciements économiques quant au déroulement de cette procédure et aux droits dont ils disposent au sein de celle-ci. Le marché est divisé en quatre lots selon les arrondissements concernés. La durée du marché est d'un an à compter de la date d'attribution du contrat. La date limite pour la réception des documents ou pour l'accès aux documents est fixée au **11 mai 2010 à 12h**. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **11 mai 2010 à 12h**. (CGR)

#### **France / Paris / Services de conseil juridique (13 avril)**

L'établissement public Musée du Louvre a publié, le 13 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques en conseil et représentation juridique (*réf. 2010/S 71-106805, JOUE 71, du 13 avril 2010*). Le marché est divisé en trois lots intitulés « Conseil et contentieux applicable aux relations entre l'EPML et ses agents », « Conseil et contentieux en droit public général » ainsi que « Conseil et contentieux en matière de travaux publics ». La durée du marché est d'un an à compter de la date d'attribution du contrat. La prestation est réservée à la profession d'avocat. La date d'envoi des invitations à soumissionner aux candidats sélectionnés est le **25 mai 2010 à 12h**. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **7 mai 2010 à 17h**. (CGR)

#### **France / Saint-Denis / Services de conseil juridique (1<sup>er</sup> avril)**

L'Université Paris 8 a publié, le 1<sup>er</sup> avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (*réf. 2010/S 64-096112, JOUE 64, du 1<sup>er</sup> avril 2010*). Le marché a pour objet la prestation de conseils et d'analyse juridique dans le domaine de la gestion patrimoniale. Il porte, plus particulièrement, sur les opérations de bail emphytéotique administratif, partenariat public privé et fondations, sans que cette liste soit exhaustive. La durée du marché est d'un an à compter de la date d'attribution du contrat. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **28 avril 2010 à 12h**. (CGR)

#### **France / Saint-Denis / Services juridiques (14 avril)**

La « Fondation Campus Condorcet » a publié, le 14 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2010/S 72-108173, JOUE 72, du 14 avril 2010*). Les prestations concernées portent notamment sur l'assistance juridique à la personne publique sur le conseil au montage de l'opération. Le marché est divisé en trois lots intitulés « Assistance juridique », « Assistance économique-technique » et « Assistance financière ». La durée du marché est de 4 mois. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **17 mai 2010 à 12h**. (CGR)

#### **Irlande / Dublin / Services juridiques (3 avril)**

Le « Ballymun Regeneration Ltd. » a publié, le 3 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils juridiques (*réf. 2010/S 66-100050, JOUE 66, du 3 avril 2010*). Les langues pouvant être utilisées dans l'offre sont l'anglais et l'irlandais. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **4 mai 2010 à 12h**. (CGR)

#### **Pologne / Rzeszów / Services juridiques (3 avril)**

La « Generala Dyrekcja Dróg Krajowych i Autostrad Oddzial w Rzeszowie » a publié, le 3 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2010/S 66-099815, JOUE 66, du 3 avril 2010*). La langue pouvant être utilisée dans l'offre est le polonais. La date limite pour la réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **13 mai 2010 à 11h**. (CGR)

[Haut de page](#)

## AUTRES MANIFESTATIONS



### 4<sup>ème</sup> séminaire Franco/Espagnol les 7 et 8 mai 2010

Evolution des modes de résolution des litiges : points et nouveautés sur l'arbitrage et la médiation.

Lieu du séminaire : Casino municipal de Biarritz

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)  
Bulletin d'inscription : cliquer [ICI](#)



### 14<sup>ème</sup> séminaire Franco/Allemand les 4 et 5 juin 2010

« Distribution et Concurrence »  
Préserver une concurrence libre et loyale

Lieu du séminaire : Relais de Margaux - Bordelais

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)  
Bulletin d'inscription : cliquer [ICI](#)



### 3<sup>ème</sup> Convention des juristes de la Méditerranée Rome les 7, 8 et 9 juin 2010

« Les PME dans l'espace euro-méditerranéen : La sécurité des investissements et des paiements »

Les professionnels du droit, réunis au sein des « Acteurs du droit continental à l'international », organisent, sous l'égide de la Fondation pour le droit continental, leur 3<sup>ème</sup> convention des juristes de la Méditerranée les 7, 8 et 9 juin 2010 à Rome.

Les travaux de cette 3<sup>ème</sup> convention seront articulés autour du thème « Les petites et moyennes entreprises (PME) dans l'espace euro-méditerranéen – La sécurité des investissements et des paiements ».

Dans ce cadre, seront notamment abordés :

- les instruments juridiques de promotion des investissements
- la question de la transmission d'entreprises
- le recours des PME aux modes alternatifs de règlement des différends (arbitrage et méditation),

- la recherche d'un meilleur équilibre dans l'exécution de la créance et les procédures d'insolvabilité.

Cette convention sera également l'occasion de participer à des ateliers sur des sujets d'intérêt commun tels que la protection des biens culturels en Méditerranée, le commerce électronique ou encore la finance islamique.

La Délégation des Barreaux de France participe activement à l'organisation de cette convention et sera présente à Rome.

**Programme en ligne : cliquer [ICI](#)**

**Tarifs : cliquer [ICI](#)**

**Pour toute information complémentaire et inscription, veuillez contacter :**

[sg@fondation-droitcontinental.org](mailto:sg@fondation-droitcontinental.org)

**Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter :**

[geraldine.cavaille@dbfbruxelles.eu](mailto:geraldine.cavaille@dbfbruxelles.eu)



### **DIPLOME INTERNATIONAL DE DROIT FISCAL EUROPEEN**

**L'Université de Bourgogne** accueillera en septembre prochain la promotion 2010-2012 du **Diplôme international de droit fiscal européen**.

Ce diplôme universitaire de troisième cycle en formation continue d'une durée de 2 ans (4 jours en septembre puis 5 sessions de 2 jours, le vendredi et le samedi, réparties sur l'année) est destiné aux professionnels du droit fiscal qui souhaitent se doter d'une solide culture fiscale européenne et maîtriser les principes généraux de la fiscalité internationale et européenne.

La formation bénéficie du concours de plus de **20 intervenants choisis parmi les meilleurs spécialistes de la fiscalité européenne**.

[Voir la plaquette de présentation](#)

[Télécharger un dossier de candidature](#)

**Date limite de dépôt des candidatures : 2 juin 2010**

#### **Renseignements :**

- Pascale BLATTER - Centre de Recherches Fiscales - Université de Bourgogne  
Tél 03 80 39 53 54 - Mail : [pascale.blatter@u-bourgogne.fr](mailto:pascale.blatter@u-bourgogne.fr)

- Site : <http://www.u-bourgogne.fr/DroitFiscal/> puis cliquer sur l'onglet « Professionnels »

### **MASTERCLASS TVA 2010**

La TVA est le « lot quotidien » de tous les fiscalistes. Mais cet impôt, simple dans sa conception, engendre de nombreuses difficultés d'application. Outre sa sophistication croissante, la TVA ne cesse d'évoluer sous l'impulsion des instances communautaires et de la jurisprudence très dense de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Pour permettre aux professionnels d'approfondir certains points techniques et de prendre en compte les évolutions récentes de la TVA (TVA immobilière notamment, ...), **l'Université de Bourgogne, à travers le Pôle de fiscalité indirecte communautaire (PFIC), propose un cycle de perfectionnement** (2 jours par mois le jeudi et le vendredi, en octobre, novembre et décembre) qui accueillera sa troisième promotion en octobre 2010. Cette formation délivrée dans le cadre de la formation continue bénéficie du concours des enseignants du Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne : *professeurs et professionnels issus des grands cabinets français qui font autorité en la matière.*

[Voir la plaquette de présentation](#)

[Télécharger un dossier de candidature](#)

**Date limite de candidature : 14 juin 2010**

#### **Renseignements :**

- Pascale BLATTER - Centre de recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne  
Tél 03 80 39 53 54 - [pascale.blatter@u-bourgogne.fr](mailto:pascale.blatter@u-bourgogne.fr)

- Site : <http://www.u-bourgogne.fr/DroitFiscal/> puis cliquer sur l'onglet Professionnels puis sur Cycles et séminaires



Coopération judiciaire internationale  
et européenne en matière pénale

Colloque international  
sous l'égide de l'EFB de Paris

Vendredi 8 octobre 2010  
à la Bibliothèque de l'Ordre des Avocats  
Palais de Justice de Paris

Programme provisoire en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour tous renseignements :  
<http://www.efb-paris.avocat.fr/>

## Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante :  
[valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu).

« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein ([bruessel@eu.anwaltverein.de](mailto:bruessel@eu.anwaltverein.de)) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española ([bruselas@cgae.es](mailto:bruselas@cgae.es)).

### Equipe rédactionnelle :

Dominique VOILLEMOT, Président, Hélène BIAIS, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Charlotte VARIN, Avocate au Barreau de Paris, Emmanuel KATRAKIS, Juriste, Chrystel GOMBERT RADOVANOVIC, Soujata MORIN, Mathieu ROUILLARD et Corinne RYDZYNSKI, Elèves-Avocats.

### Conception :

Valérie HAUPERT



## S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles » (118.12 euros HTVA) :  
<http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

**L'Observateur de Bruxelles n°79 est paru :**  
**Dossier spécial : « Le droit européen de la consommation »**

**Contactez-nous !**

**Bulletin d'inscription à l'Observateur de Bruxelles (cliquer [ici](#))**





**DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L’EUROPE EN BREF N° 562 – 14/04/2010**  
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – [dbf@dbfbruxelles.eu](mailto:dbf@dbfbruxelles.eu) – [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)